



Berne, le 28 janvier 2015

**La parole prononcée fait foi!**

**Conférence de presse de l'Union des villes suisses  
Procédure de consultation sur la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)  
28 janvier 2015, Cinébad, Bollwerk 21, Berne**

**Daniel Leupi, conseiller municipal, directeur des finances de Zurich et président de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV)**

Chers journalistes, Mesdames et Messieurs,

L'économie suisse va bien – même si la dernière décision de la Banque nationale suisse suscite beaucoup de questions. Notre pays figure dans le peloton de tête des classements mesurant la compétitivité des Etats. Selon le «WEF Global Competitiveness Report 2014/15», la Suisse occupe ainsi le 1<sup>er</sup> rang, pour la sixième année consécutive. Dans le classement de la compétitivité mondiale 2014 de l'IMD, elle arrive en 2<sup>e</sup> place, derrière les Etats-Unis. Même les études se limitant à la fiscalité des entreprises attribuent d'excellentes notes à la Suisse. Ainsi, dans l'analyse comparative globale «Paying Taxes 2015» de PwC et de la Banque mondiale, la Suisse occupe le 18<sup>e</sup> rang. L'étude de l'Institut BAK Basel («Taxation Index 2013»), quinze cantons occupent une position forte dans la compétitivité fiscale internationale. Depuis l'éclatement de la crise financière, ces cantons ont même encore légèrement amélioré leur situation en comparaison internationale (85 régions dans 23 pays), selon l'institut bâlois. Même les endroits connaissant, en Suisse, les plus forts taux d'impôts ont une taxation modérée en comparaison internationale. Le rapport explicatif de la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises envoyé en procédure de consultation admet que la Suisse est, globalement, «très bien positionnée»<sup>1</sup> en ce qui concerne la charge fiscale des bénéficiaires des entreprises avec statut spécial.

Lorsque nous parlons de la réforme de l'imposition des entreprises, nous devons avoir ces faits et ces analyses à l'esprit. Et il me semble très important que, dans ces discussions sur la place économique suisse, nous comprenions ces qualités au sens large. Dans les villes, nous en sommes particulièrement conscients. Les villes sont des sites économiques et elles hébergent une importante proportion des entreprises installées en Suisse. C'est pourquoi la compétitivité de la place économique suisse nous tient à cœur; nous avons un intérêt prépondérant à être présents dans la compétitivité internationale et le maintien de l'attractivité économique revêt une importance centrale.

La charge fiscale est certes un élément important, mais de loin pas le seul critère. D'autres paramètres comme le personnel qualifié, la fiabilité des infrastructures, un haut niveau de qualité de vie, la stabilité de la politique monétaire et de la politique, etc., entrent aussi en ligne de compte. Des sondages effectués auprès des entreprises montrent même que ces éléments sont plus importants que la charge fiscale. Or les villes veillent à entretenir ces qualités et à offrir, de façon durable et fiable, des conditions cadres et des conditions de vie de grande qualité autant à leurs habitants qu'à leurs entreprises. Mais elles doivent avoir les moyens de le faire.

---

<sup>1</sup> Rapport explicatif sur le projet en consultation de loi fédérale sur les mesures visant à renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse (3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises).



Fondée en septembre dernier, la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes a fait de la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises une de ses priorités, précisément en raison de la menace planant sur les moyens financiers à disposition des villes. La situation concrète des villes est prise en compte: selon le sondage mené chaque année par l'Union des villes suisses sur la situation budgétaire des villes, près de 70% d'entre elles prévoient un déficit pour 2015.

Nous sommes tous conscients que la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises est nécessaire. Sans elle, notre pays devrait aussi s'attendre à des pertes financières. C'est précisément pourquoi il nous importe que le projet soit équilibré. C'est aussi l'objectif du Conseil fédéral, puisque, avec la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises, il entend «renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse». Pour atteindre cet objectif, le gouvernement définit trois objectifs partiels:

- Une charge fiscale compétitive
- Acceptation internationale
- Rendement financier

Mais lorsque je considère les points principaux de la RIE III, je ne peux pas m'empêcher de penser que ces trois objectifs partiels n'ont pas le même poids. Le projet semble surtout viser à mettre en place une imposition des entreprises la plus basse possible. Le rendement de l'impôt, qui est à mes yeux, pour les raisons évoquées tout à l'heure, essentiel pour une défense des sites économiques comprise au sens large, semble secondaire. C'est particulièrement problématique pour l'échelon communal, pour lequel le Conseil fédéral ne prévoit aucune compensation alors qu'il subira des pertes fiscales à cause de la réforme. En l'état, la réforme risque d'amoindrir considérablement la marge de manœuvre politique des villes, diversement selon leur structure économique, et donc d'influencer négativement leur compétitivité et leur qualité de vie.

Les mesures de compensation déjà présentées par le président de l'Union des villes suisses ouvrent une voie innovante qui profite directement aux cantons, aux villes et aux communes.

L'allègement proposé de la TVA – dans les domaines où les communes ne mènent pas d'activités entrepreneuriales – dans le cadre de la procédure de l'impôt préalable permet d'agir exactement là où la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises entraînera des pertes fiscales, pour le plan communal également. Le poids de la TVA augmente constamment pour les villes et les communes, autant d'un point de vue administratif que de celui des coûts effectifs.

Mesdames et Messieurs, l'adaptation proposée aurait en fait déjà dû être réalisée il y a longtemps. Elle peut l'être maintenant, avec la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises, ce qui permettrait de mettre en œuvre une réforme supportable pour l'échelon communal et non dommageable pour la compétitivité économique de nos villes.